



INSCRIPTIONS VACANCES DE FIN D'ANNÉE

Merci de bien vouloir retourner le coupon dûment rempli au Service Enfance/Education
entre le lundi 25 novembre et le vendredi 6 décembre 2024 (inclus)

N° de dossier du foyer (voir facture) :

Nom et prénom du demandeur :

Nom et prénom du payeur :

1^{ER} ENFANT (Cocher les dates correspondantes)

Nom:.....

Prénom:.....

Date de naissance :

Ecole :

Classe :

CENTRES :

Bessières

Clp

Lundi	<input type="radio"/> 23/12	<input type="radio"/> 30/12
Mardi	<input type="radio"/> 24/12	<input type="radio"/> 31/12
Mercredi	<input type="radio"/> Férié	<input type="radio"/> Férié
Jeudi	<input type="radio"/> 26/12	<input type="radio"/> 2/01
Vendredi	<input type="radio"/> 27/12	<input type="radio"/> 3/01

2^{ème} ENFANT (Cocher les dates correspondantes)

Nom:.....

Prénom:.....

Date de naissance :

Ecole :

Classe :

CENTRES :

Bessières

Clp

Lundi	<input type="radio"/> 23/12	<input type="radio"/> 30/12
Mardi	<input type="radio"/> 24/12	<input type="radio"/> 31/12
Mercredi	<input type="radio"/> Férié	<input type="radio"/> Férié
Jeudi	<input type="radio"/> 26/12	<input type="radio"/> 2/01
Vendredi	<input type="radio"/> 27/12	<input type="radio"/> 3/01

3^{ème} ENFANT (Cocher les dates correspondantes)

Nom:.....

Prénom:.....

Date de naissance :

Ecole :

Classe :

CENTRES :

Bessières

Clp

Lundi	<input type="radio"/> 23/12	<input type="radio"/> 30/12
Mardi	<input type="radio"/> 24/12	<input type="radio"/> 31/12
Mercredi	<input type="radio"/> Férié	<input type="radio"/> Férié
Jeudi	<input type="radio"/> 26/12	<input type="radio"/> 2/01
Vendredi	<input type="radio"/> 27/12	<input type="radio"/> 3/01

Une facturation correspondant aux dates de fréquentation COCHEES par vos soins vous sera adressée, sur foi de ces inscriptions, payable au Service des Régies.

Rappel : Aucune demande de déduction ou remboursement ne sera acceptée sans présentation d'un certificat médical fourni au Service Enfance dans un délai de 5 jours suivant l'absence.

L'inscription entraîne de la part des parents, l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur du centre de loisirs.

Fait à Maurepas, le

Signature



INSCRIPTIONS VACANCES DE FIN D'ANNÉE

Merci de bien vouloir retourner le coupon dûment rempli au Service Enfance/Education
entre le lundi 25 novembre et le vendredi 6 décembre 2024 (inclus)

N° de dossier du foyer (voir facture) :

Nom et prénom du demandeur :

Nom et prénom du payeur :

1^{ER} ENFANT (Cocher les dates correspondantes)

Nom:.....

Prénom:.....

Date de naissance :

Ecole :

Classe :

CENTRES :

Bessières

Clp

Lundi	<input type="radio"/> 23/12	<input type="radio"/> 30/12
Mardi	<input type="radio"/> 24/12	<input type="radio"/> 31/12
Mercredi	<input type="radio"/> Férié	<input type="radio"/> Férié
Jeudi	<input type="radio"/> 26/12	<input type="radio"/> 2/01
Vendredi	<input type="radio"/> 27/12	<input type="radio"/> 3/01

2^{ème} ENFANT (Cocher les dates correspondantes)

Nom:.....

Prénom:.....

Date de naissance :

Ecole :

Classe :

CENTRES :

Bessières

Clp

Lundi	<input type="radio"/> 23/12	<input type="radio"/> 30/12
Mardi	<input type="radio"/> 24/12	<input type="radio"/> 31/12
Mercredi	<input type="radio"/> Férié	<input type="radio"/> Férié
Jeudi	<input type="radio"/> 26/12	<input type="radio"/> 2/01
Vendredi	<input type="radio"/> 27/12	<input type="radio"/> 3/01

3^{ème} ENFANT (Cocher les dates correspondantes)

Nom:.....

Prénom:.....

Date de naissance :

Ecole :

Classe :

CENTRES :

Bessières

Clp

Lundi	<input type="radio"/> 23/12	<input type="radio"/> 30/12
Mardi	<input type="radio"/> 24/12	<input type="radio"/> 31/12
Mercredi	<input type="radio"/> Férié	<input type="radio"/> Férié
Jeudi	<input type="radio"/> 26/12	<input type="radio"/> 2/01
Vendredi	<input type="radio"/> 27/12	<input type="radio"/> 3/01

Une facturation correspondant aux dates de fréquentation COCHEES par vos soins vous sera adressée, sur foi de ces inscriptions, payable au Service des Régies.

Rappel : Aucune demande de déduction ou remboursement ne sera acceptée sans présentation d'un certificat médical fourni au Service Enfance dans un délai de 5 jours suivant l'absence.

L'inscription entraîne de la part des parents, l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur du centre de loisirs.

Fait à Maurepas, le

Signature